## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023**

131x23

## <u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION</u> À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

Le Conseil Municipal est informé que la société des chasseurs des Pennes Mirabeau, représentée par son Président monsieur Benjamin SOPENA, dont le numéro SIRET est le 50056149300015, a présenté un dossier de demande de subvention auprès des services municipaux pour l'année 2023.

Cette association contribue à la préservation de la faune sauvage, des équilibres biologiques et du biotope, et à la surveillance du territoire par des gardes assermentés.

Vu le projet présenté par l'association dans sa demande de subvention pour acquérir du matériel afin d'entretenir les pistes et chemins forestiers et leurs abords.

Considérant que la commune est pleinement engagée dans la protection des espaces forestiers.

Sur ces bases et vu que le dossier est complet, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2000,00€ (deux milles euros).

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- DÉCIDE d'attribuer une subvention à la société des chasseurs d'un montant de 2000,00€
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR: 34 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE ROMAIN AMARO LE MAIRE MICHEL AMIEL